



Cambriolage chez garagiste : mon véhicule a subi d'importantes dégradations !

Par **AurélieP**, le 16/05/2022 à 18:11

Bonjour à tous les membres,

Mon véhicule était chez un garagiste. Ce dernier a subi un important cambriolage et de multiples dégradations au sein de son parc automobile.

Mon véhicule a fait parti de ceux dégradés.

Quels recours ai je ?

Le garagiste a déclaré (depot de plainte et declaration à son assurance pro) ce sinistre.

Est ce à l'assurance du garage de me dédommager (j'ai fait réaliser une expertise de mon véhicule mettant en avant une dégradation de 12 000€).

Merci d'avance pour vos réponses (pouvez vous les accompagner de texte de loi ou article du code afin que je puisse justifier auprès de l'assurance du garage qui à l'air d'être récalcitrante).

Merci d'avance pour vos précieux conseils,

Aurélie

Par **Chaber**, le 16/05/2022 à 18:55

bonjour

Contrat d'entreprise : le garagiste est dépositaire et à ce titre il doit rendre le véhicule dans l'état dans lequel le client lui a confié ([article 1915 du Code civil](#)).

Par **miyako**, le 16/05/2022 à 21:02

bonsoir,

Il faut également faire une déclaration à votre assurance qui se retournera contre l'assurance du garage. Vous n'avez pas à faire les frais des querelles entre assurances et experts.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **17/05/2022 à 08:37**

Bonjour

... Uniquement si cela se passe mal avec celle du garagiste...